



Quelques conseils destinés aux parents

Paradoxalement, le fait de donner à un enfant la possibilité d'accéder à Internet, à la maison ou à l'école, est certainement une des meilleures façons de le protéger. Un jour ou l'autre, l'enfant ressentira le besoin ou l'envie de se connecter. Il est dès lors important qu'à ce moment-là il ne soit pas complètement livré à lui-même.

Il est toujours difficile, et il peut paraître prétentieux, de vouloir donner des conseils, mais ceux-ci sont là, il ne faut pas l'oublier, pour contribuer à la sécurité et au bien-être de l'enfant.

Il s'agit, pour l'essentiel de:

- **Créer** une relation de confiance avec l'enfant
- **S'intéresser** à ses activités
- **Placer** l'ordinateur dans une pièce commune plutôt que dans la chambre de l'enfant
- **Etablir** des règles de base pour l'utilisation du réseau et l'accès aux sites Internet
- **Expliquer** à l'enfant les dangers liés aux modes de communication (chats, groupes ou forum de discussion etc.), qui constituent le terrain de prédilection des pédophiles
- **Avertir** l'enfant que, sur Internet, les personnes ne sont pas toujours celles qu'elles prétendent être ; certains adultes se font passer pour des enfants ou des adolescents
- **Inform**er l'enfant qu'il ne doit jamais donner, dans les chats et les blogs, d'informations privées telles que son nom et ses coordonnées, sa photo ou des informations sur son école ou ses loisirs ; de même, il ne doit jamais donner des informations privées concernant des tiers sans leur accord
- **Aviser** l'enfant qu'il ne doit jamais accepter de se rendre à un rendez-vous - même en compagnie d'un camarade- avec une personne rencontrée sur le réseau sans en avoir parlé auparavant avec un parent ou un enseignant
- **Apprendre** à l'enfant à ignorer les courriers menaçants, obscènes ou choquants. Si l'enfant reçoit des messages, des images ou autres documents à caractère sexuel, violent ou menaçant, envoyer une copie au fournisseur d'accès et, le cas échéant, demander l'assistance de la Police
- **Rappeler** à l'enfant à ne pas ouvrir une pièce jointe qu'il n'a pas demandée ou dont il ne connaît pas l'expéditeur, et à ne pas cliquer sur des liens se trouvant dans des messages reçus de la part de personnes qu'il ne connaît pas

Sur les dangers liés à l'utilisation d'Internet, il existe une multitude d'informations, de conseils, par exemple sur le site www.security4kids.ch